

LA RÉFORME DU CAFIPEMF

LES NOUVEAUTÉS

- le passage du CAFIPEMF se fera sur **1 an au lieu de 2**
- **5 semaines de formations avant la première épreuve** seront mises en œuvre (dont 3 semaines en observation et en pratique accompagnée auprès d'un CPC ou PEMF)
- la **visite de classe** est rétablie (le SNUipp-FSU en avait déjà fait la demande en 2015)
- le **mémoire est abandonné**
- il ne sera **possible de se spécialiser qu'au bout de trois ans**
- l'épreuve à partir d'une séance collective de formation est abandonnée

ÉPREUVES

Resserrement sur les
« fondamentaux » !

Des épreuves faisant la part-belle aux mathématiques et au français

ÉPREUVES

Exit le CAFIPEMF actuel avec la possibilité de choisir une option parmi les champs suivants :

- arts visuels
- éducation physique et sportive
- éducation musicale
- enseignement en maternelle
- langues et cultures régionales
- langues vivantes étrangères
- enseignement et numérique

ÉPREUVES

Le nouveau CAFIPEMF comporte deux épreuves centrées sur le français et les mathématiques :

- première épreuve : observation d'un temps d'enseignement (dont 2/3 de français ou de mathématiques) et entretien
- deuxième épreuve : situation d'observation d'un PE stagiaire ou titulaire / analyse immédiate en présence du jury / production d'un rapport de visite pour un nouvel entretien avec le jury. La séance observée doit être une séance de français ou de mathématiques.

LES DÉRIVES DÉNONCÉES PAR LE SNUIPP—FSU

- L'éloignement d'une posture réflexive alimentée par la recherche
- Vers un glissement de fonction ?
- Une spécialisation plus tardive

LES DÉRIVES DÉNONCÉES PAR LE SNUIPP-FSU

Resserrement sur les
apprentissages dits
fondamentaux

Individualisation

Eloignement du monde
de la recherche

LES ÉVOLUTIONS OBTENUES PAR LE SNUIPP—FSU

- Inscription au CAFIPEMF : attestation de visite de l'IEN
- Jury : présence d'un·e titulaire du CAFIPEMF
- Usage du numérique non obligatoire
- Dérogation pour les admissibles 2021 au CAFIPEMF

POUR ALLER PLUS LOIN

Article SNUipp-FSU
« Former et non
formater » du
21.01.2021

CAFIPEMF :
comparatif
AVANT/APRES